PROGRAMME DE FORMATION

BPJEPS
ÉDUCATEUR SPORTIF
MENTION « ESCRIME POUR TOUS »

1. INTITULÉ DE LA FORMATION

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS), spécialité « éducateur sportif », mention « escrime pour tous » – Promotion BPJEPS 5 (2027).

2. FINALITÉ / PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Ce diplôme d'État de niveau 4 (RNCP 40479) prépare au métier d'éducateur sportif spécialisé dans la découverte, l'initiation et l'apprentissage de l'escrime, ainsi qu'à l'animation et à la valorisation des activités d'une structure sportive. Son titulaire est couramment appelé « prévôt d'État d'escrime ».

La formation associe apprentissages pédagogiques, techniques et réglementaires, conception de projets, communication et alternance en structure. Elle aborde les trois armes olympiques ainsi que l'escrime artistique, le sabre laser et la para-escrime. Elle prépare à trois blocs de compétences (BC), évalués conformément au référentiel de la certification :

- BC1 – Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation ;
- BC2 – Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation ;
- BC3A, BC3B ou BC3C (selon l'option) – Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et cycles de découverte, d'initiation et d'apprentissage en escrime sportive olympique, avec le sabre laser ou l'escrime artistique et de spectacle selon l'option.

3. PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne souhaitant se professionnaliser dans l'animation et l'encadrement de l'escrime : futurs éducateurs, animateurs ou intervenants en clubs, collectivités, structures de loisirs et associations. Formation ouverte aux candidats répondant aux exigences d'entrée, y compris aux candidats étrangers sous réserve des conditions administratives applicables.

4. PRÉREQUIS

L'entrée en formation suppose de satisfaire aux exigences générales d'accès au BPJEPS et aux exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) prévues par l'arrêté du 18 novembre 2024. Le dossier IFFE précise les pièces administratives à produire, notamment l'identité, l'attestation de premiers secours et le certificat médical demandé pour cette session.

Test d'exigences préalables (TEP), selon l'option choisie : démonstration technique à une arme comprenant une leçon prise de 8 à 10 minutes et trois matchs de 3 minutes maximum chacun ; analyse de phases d'armes au moyen de l'arbitrage de trois matchs de 3 minutes chacun dans une arme au choix du candidat.

Les TEP, les tests complémentaires de sélection si nécessaire et le positionnement sont programmés le **26 novembre 2026** au CREPS de Wattignies. Les conditions générales et les pièces justificatives sont détaillées dans le dossier d'inscription.

Dispenses réglementaires du TEP (annexe III) :

- Sportifs de haut niveau en escrime inscrits ou anciennement inscrits sur liste ministérielle ;
- Titulaires de l'UC3 ou de l'UC4 de l'ancien BPJEPS mention escrime (RNCP 28573).

Bénéficient également d'une dispense du TEP, à condition de justifier d'au moins deux années d'expérience d'encadrement sportif en escrime au cours des cinq dernières années :

- Titulaires du certificat de spécialisation « escrime » ;
- Titulaires du CQP moniteur d'escrime (options et RNCP visés par l'arrêté) ;
- Titulaires du diplôme fédéral Éducateur 2 délivré par la FFE.

L'annexe III prévoit en outre des dispenses des EPMSP, des correspondances et/ou des allègements pour certaines qualifications : ils sont étudiés individuellement sur justificatifs, sans présumer de la dispense de toutes les épreuves. Les éventuels droits relatifs aux BC1 et BC2 sont examinés au regard des textes propres à ces blocs communs.

5. MODALITÉS DE POSITIONNEMENT ET RECUEIL DES BESOINS

Étude du dossier et des qualifications, entretien individuel de positionnement, examen des acquis techniques et pédagogiques, de l'expérience professionnelle, du projet d'emploi, des besoins d'accompagnement et du lieu d'alternance. Le positionnement du **26 novembre 2026** permet de construire un parcours individualisé, de préciser les éventuels allègements et d'établir un devis adapté. Un suivi est ensuite organisé avec le stagiaire et son tuteur.

6. OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation et de son alternance, le participant sera capable de :

- Concevoir, conduire et évaluer un projet d'animation adapté à sa structure et aux publics accueillis (BC1).
- Communiquer sur une offre d'activités et valoriser les projets de sa structure auprès de ses publics et partenaires (BC2).
- Préparer, animer et évaluer en sécurité des séances et cycles d'escrime pour différents publics, en mobilisant les démarches pédagogiques adaptées (BC3).
- Initier à plusieurs pratiques de l'escrime et approfondir les compétences techniques et pédagogiques correspondant à l'option choisie.
- Contribuer à la gestion du matériel, à la vie associative et à l'organisation d'actions sportives, avec une attention à l'éthique, à l'inclusion et à la sécurité.

7. CONTENU DE LA FORMATION

Le parcours est organisé autour des trois blocs de compétences, de treize stages pratiques au CREPS de Wattignies, d'enseignements à distance et d'un travail professionnel en alternance. Les contenus sont progressifs, de la découverte des pratiques à leur initiation, leur apprentissage et leur approfondissement.

BC1 – Projet d'animation et environnement professionnel
Connaissance de la structure et de son environnement, analyse des publics et du territoire, diagnostic, objectifs, conception d'un projet, organisation, mise en œuvre, suivi et évaluation ; éthique, laïcité et aspects législatifs.

BC2 – Valorisation des activités et projets
Communication interne et externe, promotion d'activités, création de supports, partenariats, organisation d'événements, valorisation de projets et de deux actions auprès de publics distincts.

BC3 – Fondamentaux et pédagogie de l'escrime
Initiation aux armes olympiques (sabre, fleuret, épée), progression technique et tactique, enseignement collectif et individuel, arbitrage, gestion des matériels et prévention des risques.

BC3 – Diversification des pratiques
Escrime artistique et de spectacle, sabre laser, para-escrime, adaptation des situations aux caractéristiques des pratiquants, diversité des publics et compétences physiologiques nécessaires à l'encadrement.

BC3 – Approfondissement et certification
Construction de cycles d'apprentissage en club, analyses de séances, préparation des évaluations, approfondissement dans l'option retenue et travaux de certification.

Regroupements pratiques prévisionnels au CREPS de Wattignies :

- Stage 1 : sabre, découverte à initiation – 11 au 15 janvier 2027 (5 jours).
- Stage 2 : fleuret, découverte à initiation – 25 au 28 janvier.
- Stage 3 : épée, découverte à initiation – 8 au 11 février.
- Stage 4 : escrime artistique, découverte à initiation – 22 au 25 février.
- Stage 5 : sabre laser, découverte à initiation – 15 au 18 mars.
- Stage 6 : para-escrime – 5 au 8 avril.
- Stage 7 : sabre, initiation à apprentissage – 10 au 13 mai.
- Stage 8 : fleuret, initiation à apprentissage – 24 au 27 mai.
- Stage 9 : épée, initiation à apprentissage – 7 au 10 juin.
- Stage 10 : escrime artistique, initiation à apprentissage – 23 au 26 août.
- Stage 11 : sabre laser, initiation à apprentissage – 6 au 9 septembre.
- Stage 12 : approfondissement, renforcement optionnel et prérequis de l'option – 11 au 14 octobre.
- Stage 13 : approfondissement, renforcement optionnel et préparation aux certifications – 15 au 18 novembre.

Les trois orientations du BC3 présentées au dossier sont :

- Deux armes olympiques ;

- Une arme olympique et sabre laser ;
- Ou une arme olympique et escrime artistique.

La formation intègre également la préparation au diplôme fédéral para éduc.

8. DURÉE ET ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation comprend **600 heures de formation organisées par l'IFFE**, dont :

- 416 heures en présentiel
- 184 heures en distanciel (classes virtuelles et travaux à distance selon le planning).

Une alternance d'au moins 350 heures en structure d'accueil complète ce parcours, soit 950 heures minimum au total. Le dossier prévoit également 15 heures dédiées aux épreuves certificatives.

L'alternance est accompagnée par un tuteur et vise notamment :

- La conduite de séances collectives et individuelles,
- L'animation d'actions au sein du club,
- La gestion du matériel et la conduite de projets.

Les volumes peuvent être adaptés après positionnement et selon les éventuelles dispenses, sans préjudice des obligations contractuelles propres à l'apprentissage ou aux autres statuts.

9. MODALITÉS DE RÉALISATION, DATES, HORAIRES ET LIEU

Promotion BPJEPS 5 :

- Démarrage des enseignements à distance le 5 janvier 2027 ;
- Premier regroupement pratique du 11 au 15 janvier 2027.
- Fin prévisionnelle de la formation en centre le 30 novembre 2027.
- Période d'alternance en structure prévue du 18 janvier au 18 décembre 2027.

Regroupements en présentiel principalement au CREPS de Wattignies (Hauts-de-France), selon le ruban pédagogique.
Formation à distance organisée entre janvier et novembre 2027, sous forme de classes virtuelles et de travaux asynchrones.
Les horaires détaillés et convocations sont communiqués dans le planning actualisé.

Dates de recrutement :

- Ouverture des inscriptions le 14 septembre 2026 ;
- Clôture le 9 novembre 2026 ;
- TEP, éventuels tests de sélection et positionnement le 26 novembre 2026 au CREPS de Wattignies.

10. EFFECTIF

La formation accueille **entre 8 et 20 stagiaires en parcours complet**.
Conformément à l'article A.212-32 du Code du sport, l'effectif minimum réglementaire est fixé à 8 stagiaires en parcours complet par session. À titre dérogatoire, l'ouverture d'une session comportant moins de huit stagiaires nécessite l'accord exprès préalable du recteur de région académique.

L'effectif maximum est fixé à 20 stagiaires en parcours complet, conformément aux capacités d'accueil définies dans le cadre de l'habilitation de l'IFFE auprès de la DRAJES Hauts-de-France.

11. MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques, ateliers techniques aux différentes armes, démonstrations, pratique d'assauts et arbitrage, travaux de groupe, simulations d'animation, leçons individuelles, construction de cycles et de projets, études de cas, classes virtuelles synchrones et travaux asynchrones. Transfert des acquis en club et analyse de pratiques avec les formateurs et le tuteur.

12. MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Salles de formation et salles d'armes du CREPS de Wattignies, armes et équipements adaptés aux trois armes olympiques et aux pratiques de diversification, équipements de protection, matériel d'arbitrage et d'entretien, supports de présentation, documents réglementaires et grilles d'observation. Outils numériques de classe virtuelle, ressources et supports disponibles sur la plateforme Moodle – JS World de l'IFFE. Les besoins techniques pour le distanciel sont précisés avant les séances.

13. FORMATEUR(S) / INTERVENANT(S)

Coordination pédagogique : Magali CARRIER, professeure de sport et conseillère technique nationale FFE (BC1 et BC3).

Référent pédagogique BC3 : Stéphan DELENGAIGNE (DESJEPS escrime).

Équipe de formateurs :

- David ROBINET (BC1–BC2),
- Élisabeth ROSNET (BC1–BC3),
- Maxime BOURDAGEAU (physiologie et anatomie, BC3),
- Olivier HANICOTTE (BC3)
- Équipe technique régionale de la Ligue Hauts-de-France.

D'autres interventions spécialisées figurent au planning pédagogique à distance.

14. MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Évaluations pédagogiques en cours de formation :

- Travaux de projets BC1–BC2,
- Conception de cycles et de séances,
- Démonstrations et mises en situation,
- Observations,
- Productions d'alternance et retours des tuteurs et formateurs.

Exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) :

Sauf dispense, conduite en sécurité d'une séquence de découverte ou d'initiation en escrime de 30 à 40 minutes dans l'arme choisie, suivie d'un entretien de 15 minutes maximum portant

prioritairement sur la sécurité. Vérification et attestation par l'organisme de formation conformément à l'habilitation.

BC1 – Projet d'animation :
Document écrit personnel de 25 pages maximum présentant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance, remis au plus tard 15 jours ouvrés avant l'épreuve.
Présentation orale de 20 minutes maximum, puis entretien de 30 minutes maximum.

BC2 – Valorisation d'activités :
Un ou plusieurs supports personnels portant sur deux actions de valorisation réalisées auprès de deux publics différents dans la structure d'alternance, avec notamment les outils de communication utilisés ; transmission au plus tard 15 jours ouvrés avant l'épreuve. Présentation illustrée de 10 minutes maximum, puis entretien de 15 minutes maximum.

BC3A / BC3B / BC3C – Prérequis d'accès à l'épreuve :
Niveau d'arbitrage équivalent au niveau départemental dans une arme olympique et niveau technique et sécuritaire correspondant au minimum à l'Éducateur 2, attesté dans une autre arme ou pratique que celle retenue pour la mise en situation, selon les précisions propres à chaque option. Ces prérequis sont attestés par l'organisme de formation.

BC3 – Document écrit et épreuve pratique :
Remise au plus tard 15 jours ouvrés avant l'épreuve d'un document personnel décrivant un cycle d'apprentissage de 6 à 8 séances réalisé dans la structure d'alternance, dans une pratique autorisée par l'option. Une fiche de la séance programmée est remise aux évaluateurs le jour de l'épreuve.
Le candidat conduit une séance collective de 40 minutes maximum auprès de 6 à 14 pratiquants, puis une remédiation individuelle de 20 minutes auprès d'un pratiquant du groupe. Les pratiquants ne peuvent être des stagiaires préparant une certification professionnelle en escrime.
Deux évaluateurs sont physiquement présents sur le lieu de la séance ; l'évaluation ne peut se dérouler à distance.

Entretien BC3 :
Analyse de la séance collective et de la remédiation pendant 10 minutes maximum, puis échange de 30 minutes maximum sur les choix pédagogiques, techniques et sécuritaires et sur le cycle présenté. Les pratiques évaluées et les attestations préalables varient selon le BC3A (escrime sportive olympique), BC3B (escrime sportive olympique / sabre laser) ou BC3C (escrime sportive olympique / artistique et spectacle).

Calendrier prévisionnel IFFE :
Premières sessions BC1–BC2 du 8 au 12 novembre 2027 et secondes sessions les 6 et 7 décembre 2027 ; épreuves BC3 en structure du 15/10 au 13/11 2027 avec une seconde session du 19/11 au 13/12 2027, selon le ruban et les convocations définitives. Les modalités sont celles de l'arrêté du 18 novembre 2024 (articles 5 et 6, annexes II et III) et du dossier d'habilitation.

15. ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DE LA SATISFACTION

Questionnaires de satisfaction et bilans oraux à différents moments de la formation et à son terme ; recueil des observations des formateurs et tuteurs ; analyse des résultats et actions d'amélioration continue de l'IFFE.

16. MODALITÉS DE SUIVI ET D'ASSIDUITÉ

Émargement et contrôle de présence lors des regroupements, suivi de la participation aux classes virtuelles et des travaux réalisés à distance, feuilles de suivi de l'alternance, bilans et échanges avec le tuteur. Le livret de suivi d'alternance formalise le lien stagiaire–tuteur–formateur ; l'équipe pédagogique contacte le tuteur au moins deux fois au cours de l'année selon le dossier de formation. L'équipe pédagogique réalise 3 conseils de promotion répartis sur l'année de formation.

17. VALIDATION DE LA FORMATION ET DOCUMENTS DÉLIVRÉS

Le BPJEPS, spécialité « éducateur sportif », mention « escrime pour tous », est délivré par l'autorité certificatrice compétente après validation des trois blocs de compétences, sous réserve des éventuelles équivalences applicables. La certification donne accès au titre d'usage de prévôt d'État d'escrime dans le champ de ses prérogatives réglementaires. L'IFFE délivre également les attestations et certificats de réalisation nécessaires au suivi administratif et aux financeurs.
Le parcours prévoit en outre une formation et une certification fédérale en para-escrime, selon les conditions prévues par l'IFFE.

18. SUPPORTS REMIS AUX PARTICIPANTS

Programme de formation, ruban pédagogique actualisé, livret d'accueil, référentiels et documents réglementaires, supports de cours et fiches techniques, consignes des travaux à distance, guides de préparation des dossiers certificatifs, outils de conduite de séances, documents de suivi du tutorat et de l'alternance.
Les supports et ressources pédagogiques sont centralisés sur la plateforme Moodle – JS World de l'IFFE, accessible pendant le parcours de formation.

19. MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

Candidature par dossier auprès de l'IFFE.
Pour la promotion BPJEPS 5 :

- Ouverture le 14 septembre 2026,
- Date limite de dépôt le 9 novembre 2026 ;
- TEP, tests de sélection éventuels et entretien de positionnement le 26 novembre 2026 au CREPS de Wattignies.

L'admission dépend de la recevabilité du dossier, des prérequis et TEP ou dispenses, du positionnement, de l'identification d'une structure et d'un tuteur d'alternance et de la validation des conditions de financement. Le délai d'accès est lié au calendrier de sélection et aux disponibilités de la session.

20. TARIF ET FINANCEMENT

Tarif pédagogique du parcours complet : 6 600 € pour les 600 heures de formation IFFE (incluant la formation au diplôme fédéral de para-escrime).

Frais de dossier : 20 €

Frais des tests d'exigences préalables : 30 €

Les frais de restauration et d'hébergement (estimation globale d'environ 3 500 €) ainsi que les déplacements (estimation d'environ 2 200 €) sont indicatifs et non inclus dans le tarif pédagogique.
Le coût définitif est ajusté, si nécessaire, à l'issue du positionnement individuel.

Selon la situation du candidat :

- Prise en charge possible au titre du plan de développement des compétences (notamment AFDAS pour les employeurs relevant de son champ),
- Contrat d'apprentissage en partenariat avec le CFA Dojo Academy (IFFE en qualité d'UFA),
- Contrat de professionnalisation,
- CPF sous réserve des conditions d'éligibilité, dispositifs publics ou financement personnel.
- Dispositif public pour le retour à l'emploi
- Dispositif public pour la reconversion professionnelle

Toute demande de prise en charge est à instruire avant l'entrée en formation.

Contact apprentissage :
CFA Dojo Academy – Fédération Française de Judo, 21–25 avenue de la Porte de Châtillon, 75014 Paris – cfa@ffjudo.com – www.dojoacademy.fr

21. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'IFFE recueille les besoins particuliers en amont de l'entrée en formation afin d'étudier les aménagements pédagogiques, techniques et organisationnels possibles, y compris pour l'alternance et les évaluations, dans le respect des exigences de certification et des décisions des autorités compétentes.

Référent handicap / accessibilité :
Rémi MORLOT – Directeur de l'IFFE – remi.morlot@ffescrime.fr

22. CONTACTS

Responsable pédagogique de la formation :
CARRIER Magali – CTN de la FFE – magali.carrier@ffescrime.fr

Contact administratif / inscriptions :
LE BLANC Maéva – Coordonnatrice administrative de l'IFFE – maeva.leblanc@ffescrime.fr

Référent handicap :
MORLOT Rémi – Directeur de l'IFFE – remi.morlot@ffescrime.fr